MAIRIE de POILLEY
2 rue du Pas au Loup
35420 POILLEY
Tél : 02/99/95/13/8
Email : mairie@poilley.bzh

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20260430-20260430_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercices	11
Présents	08
Exprimés	09
Pour	09
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six le 30 Avril à 20 heures **00 le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence** de Madame BANNIER Mairesse.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22/04/2026
Membres Présents : Mme BANNIER Anne, Mairesse, M. COUSIN Edmond, Mme GERMAIN Jocelyne, Mme PANISSIER Céline, Mme BRAULT Maryline, M. MENARD Louis-Pierre, Mme KERAUDREN Florine, M BARBEDETTE Gérard.

Excusé (es)/ Absent (es) : Mme SCELLES Géraldine a donné procuration à M. BARBEDETTE Gérard, M. GUIDEVAUX William, BOUFFORT Frédéric adjoints
Secrétaire de séance : Me BRAULT Maryline

Réf :	**20260430_05**	**Délibération Attribution du marché de contrôleur technique relatif au projet de réhabilitation de la salle polyvalente de Poilley.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la salle polyvalente à Poilley.

Il est précisé qu'une consultation a été lancée, selon une procédure adaptée, afin de désigner un contrôleur technique pour cette opération. La consultation a été lancée le 2 avril 2026 et la date limite de remise des offres était fixée au 20 avril 2026 à 12h00.

Quatre offres ont été reçues dans les délais impartis.

Les critères de sélection étaient les suivants :

- Valeur technique de l'offre : 50 %, divisé comme suit :
  - 20 % pour la pertinence de la méthodologie proposée par le candidat pour l'exécution des missions prévue au contrat ;
  - 20 % pour les qualités, compétences et expérience des membres de l'équipe spécifiquement affectés à la mission ;
  - 10 % pour les références de projets.
- Prix de l'offre : 50 points

À l'issue de l'analyse des offres et conformément au rapport d'analyse, il est proposé de retenir l'offre de SOCOTEC pour un montant global de **5 445,00 € HT**, incluant l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de retenir SOCOTEC pour un montant de de **5 445,00 € HT**, incluant l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,

À Poilley, le 30/04/2026

Madame Anne Bannier

Mairesse de Poilley



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 05/05/2026

Et publication du :